



CHIFFRE D'AFFAIRES & RESULTATS

AU 30-06-2010 - GROUPE ONATEL SA

• COMMENTAIRE SUR L'ACTIVITE

Au 30 juin 2010, le groupe ONATEL a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 53 165 millions de FCFA, soit une hausse de 11% par rapport à 2009. Le résultat net consolidé pour la même période s'élève à 9 116 millions de FCFA, en croissance de 25,6%.

Cette augmentation est due notamment à la progression de 51,6% du parc des abonnés de la téléphonie mobile.

L'activité de l'ONATEL -SA a dégagé un chiffre d'affaires de 22 956 millions de FCFA, en légère baisse par rapport à 2009. Compte tenu de la remontée des dividendes de TELMOB, le résultat net s'établit à 12 248 millions de FCFA, soit une progression de 70,4% par rapport à 2009.

La Direction Générale de l'ONATEL-SA

a. Données opérationnelles

<i>en milliers</i>	juin-10	juin-09	Variation 2010/2009	déc-09
Parc Mobile *	1 993,9	1 315,5	51,6%	1 569,3
Parc Fixe	154,0	151,2	1,8%	152,5
Parc Internet	24,6	20,5	19,6%	22,7

* *il s'agit du parc actif.*

b. Données financières

<i>En millions de FCFA (ONATEL-SA.)</i>	juin-10	juin-09	Variation 2010/2009	déc-09
Chiffre d'affaires ONATEL	22 956	23 425	-2,0%	45 030
Résultat d'exploitation	-1 661	-3 359	50,6%	-4 737
Résultat financier	14 168	10 455	35,5%	9 476
Résultat des activités ordinaires	12 508	7 096	76,3%	4 739
Impôt sur le résultat	466	114	309,3%	231
Résultat net ONATEL	12 248	7 189	70,4%	2 515

<i>En millions de F CFA (Données consolidées *)</i>	juin-10	juin-09	Variation 2010/2009	déc-09
Chiffre d'affaires consolidé	53 165	47 904	11,0%	97 353,4
Résultat d'exploitation	16 523	8 758	88,7%	22 310,3
Résultat financier	-1 340	-1 807	25,9%	-3 199,6
Résultat des activités ordinaires	15 183	6 950	118,4%	19 110,7
Impôt sur le résultat **	6 273	-103	6198,6%	5 066,4
Résultat net consolidé	9 116	7 260	25,6%	9 983,5

* *Le périmètre de consolidation intègre l'ONATEL et sa filiale TELMOB à 100%.*

** *TELMOB était exonérée d'impôt sur les sociétés jusqu'à fin juillet 2009.*

Apropos de l'ONATEL - SA

L'ONATEL- SA est un opérateur global de télécommunications au Burkina Faso, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités, Fixe, Mobile et Internet. Le Mobile est exploité par la filiale TELMOB - SA. Les actionnaires de référence sont le groupe Maroc Telecom (51%) et l'Etat du Burkina Faso (26%).

ONATEL-SA, au capital social de 34 milliards de F CFA, sis au 705, Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO





**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 852 DE
L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010

Juillet 2010

SECCAPI

Françoise TOE
Expert-comptable Diplômée d'Etat
01 BP 4908 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

SOFIDEC

NEXIA INTERNATIONAL
Oumarou Gilbert SINARE
Expert-comptable
01 BP 3800 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

**OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL S.A.)**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 852 DE
L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ONATEL SA conformément à l'article 852 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, qui dispose : « les sociétés établissant des états financiers de synthèse consolidés sont tenues de publier leurs tableaux d'activité et de résultat, et leurs rapports d'activité semestrielle sous forme consolidée accompagnés d'une attestation des commissaires aux comptes », nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires consolidés du groupe ONATEL, c'est-à-dire le bilan et le compte de résultat couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la Société. Il nous appartient sur la base de notre examen limité d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Ouagadougou, le 24 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

SECCAPI SARL



Associée gérante

Expert-comptable diplômée d'Etat

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

SOFIDEC - SARL



Associé Gérant

Expert Comptable

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso